

Notice d'information

Demande de soutien pour le programme « boiler PAC »

1. Introduction

La présente notice expose la marche à suivre et les conditions requises pour participer au programme de soutien « boiler PAC » soutenu par ProKilowatt.

2. Conditions préalables

- a. L'eau est actuellement chauffée avec un boiler électrique (min. 150 l.) sans autre source d'énergie (récupération de chaleur du tank à lait, capteurs solaires ou chauffage à bois).
- b. L'exploitation utilise plus que 150 l. d'eau pour le nettoyage des installations. L'installation de boilers PAC pour le ménage **est interdite et n'est pas soutenue**.
- c. Le boiler PAC (ou chauffe-eau thermodynamique) est nouveau et certifié GSP (groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur) et a une capacité minimale de 150 l. d'eau.
- d. Les conduites du boiler PAC sont isolées selon le MoPEC, Annexe 4 (p.30), Art.1.15, al. 2
- e. La demande **doit être déposée avant l'installation** (date du formulaire de demande). Des encouragements pour des boilers PAC déjà installés ne peuvent pas être accordés.
- f. Toute installation commencée avant une confirmation de promesse de soutien par écrit est réalisée à ses risques et périls. Une réclamation est uniquement possible qu'après une confirmation par écrit par AgroCleanTech à propos des subventions.
- g. Le maître d'ouvrage accepte de permettre la consultation de l'ensemble des documents relatifs au projet (y compris les documents de décompte) ainsi que des contrôles inopinés pendant ou après l'achèvement des travaux.
- h. Les contributions de soutien et la durée du programme « boiler PAC » sont limitées. Les demandes sont traitées par AgroCleanTech dans l'ordre d'arrivée. Il n'existe aucun droit fondamental au soutien financier.

3. Déroulement de la demande

1. Vous avez l'intention d'équiper en amont **du boiler électrique un boiler PAC** afin d'économiser beaucoup d'électricité.
2. Examinez si vous remplissez les conditions requises pour participer au programme de soutien
3. Vérifiez si les conditions de participation au programme de soutien sont remplies (point 2). Demandez au moins une offre pour l'installation du boiler PAC auprès d'un installateur sanitaire (point 5). Le nouveau boiler PAC doit être certifié GSP (groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur)
4. Vous remplissez la demande en ligne sur <https://www.agrocleantech.ch/fr/demande-b.html>.
Documents à envoyer : Offre de l'installateur.
5. Si l'examen de la demande est positif, vous recevez par mail une confirmation de soutien financier d'AgroCleanTech (dans les 10 jours ouvrables environ). **Seule l'obtention de cette confirmation vous donne droit au soutien financier**. La confirmation a une durée de validité de 4 mois à compter de sa date d'émission. Une fois passé ce délai, la confirmation de contribution est échue et les contributions ne peuvent plus être versées. AgroCleanTech peut accorder une prolongation de délai si une demande écrite et dûment motivée est déposée avant l'échéance.

6. Une fois les travaux d'installation achevés et la facturation finale établie, communiquez à AgroCleanTech l'achèvement de l'installation au moyen du formulaire d'annonce de finalisation du projet (avec les copies des factures de l'installateur et de l'électricien). Le formulaire d'annonce de finalisation du projet vous est envoyé avec la confirmation de soutien financier.
7. Si le résultat du contrôle des documents envoyés est positif (copies des factures, annonce de finalisation du projet), AgroCleanTech vous verse la contribution de soutien qui vous revient.
8. Contrôle inopiné des installations et de vos données sur place par AgroCleanTech.

4. Montant du soutien financier

La contribution de soutien varie entre CHF 1'000 – 1'200. Le montant de la contribution dépend de la quantité d'eau chaude utilisée par jour (min. 150 L).

5. Installateurs-sanitaires et Fournisseur

Vous pouvez choisir votre installateur/fournisseur sanitaire de manière autonome. Le choix de l'installateur/fournisseur n'a aucune incidence sur l'obtention de la subvention. Pour cela, il faut respecter les exigences générales et techniques.

En toute question ou précision veuillez-vous adresser directement à AgroCleanTech: Tel. 052 354 97 31 ou info@agrocleantech.ch